

LA JUSTICE REQUIERT LA REINTEGRATION



Bastien Cazals, hier, en attendant son audience devant le tribunal administratif.

éducation L'ex-directeur d'école rebelle Bastien Cazals contestait hier les sanctions qu'il a subies

Le combat de Bastien Cazals, l'ancien directeur de l'école Louise-Michel à Saint-Jean-de-Védas s'est poursuivi devant le tribunal administratif, hier. Il y avait déposé six recours à l'encontre du recteur d'académie Christian Philipp. Ils concernent plusieurs mesures de retrait de salaire, un blâme, le retrait de sa fonction de directeur d'école et celui de son nom sur la liste des fonctionnaires éligibles à promotion.

A l'origine de ces sanctions du rectorat contre l'instituteur : une lettre qu'il a envoyée au président de la République en 2008. Il indiquait alors à Nicolas Sarkozy son refus d'obéir aux directives intendant à ses yeux le « fichage des élèves » par les instituteurs, via Base Elèves.

« L'important, c'est

de redevenir directeur »

Hier, le tribunal a examiné une à une ces punitions. L'annulation du blâme mais surtout la réintégration de l'ex-directeur dans sa fonction ont été requis « dans un délai d'un mois à compter de la décision de justice ». Motif : défaut d'explication de la sanction.

La rapporteur de la République s'est en revanche montrée intraitable quant au remboursement des pertes de salaires, estimées à 3 000 € : Bastien Cazals « n'a pas rempli ses obligations de service public » en refusant d'effectuer l'aide scolaire, en signe de protestation. Qu'importe pour l'intéressé. « Il faudra encore se battre à ce sujet mais le plus important, c'est de redevenir directeur », affirme-t-il. La décision a été mise en délibéré. Jugement dans trois semaines.

réaction du rectorat

L'inspecteur d'académie Philippe Wuillamier a réagi pour le compte du recteur, en déplacement hier. « Nous avons pris des décisions qui étaient totalement argumentées à l'époque. Si le juge estime qu'on s'est trompé, on prendra acte, mais ce jour, nous n'avons aucun phénomène de désobéissance concernant Base Elèves dans l'académie. »